

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 15 novembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 DGRI 68** Subvention (5 000 euros) à l'association Centre de Recherche et d'Information pour le Développement - CRID (10<sup>e</sup>) pour la Semaine de la Solidarité Internationale 2016.

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) sise 14 passage Dubail, 75010 Paris (n° simpa 20975 ; 2016\_01567).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016 et suivants, au titre des relations internationales.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**